



**DATE :** Longueuil, le 23 mars 2020

**À :** Aux producteurs et éleveurs de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

**OBJET :** COMMUNIQUÉ - Fermeture des entreprises et commerces non essentiels

---

Chères productrices, chers producteurs, chers partenaires,

Aujourd'hui, le premier ministre du Québec, M. François Legault, a annoncé la fermeture de toutes les entreprises de la province qui ne rendent pas des services essentiels et ce, jusqu'au 13 avril prochain. Cette annonce a certainement suscité des inquiétudes et questionnements concernant les opérations de vos entreprises.

En fin d'après-midi, le gouvernement du Québec a mis à jour la liste des services considérés comme étant essentiels dans le contexte de la crise. Nous souhaitons vous informer que les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire sont considérées offrir des services essentiels.

Par conséquent, l'ensemble des entreprises agissant comme fournisseurs d'entreprises de production agricole sont également considérées offrir un service essentiel. À titre d'exemples, la nouvelle liste publiée par le gouvernement considère les commerces/entreprises suivants comme étant essentiels :

- Production de biens alimentaires (exemples : entreprises agricoles, transformation alimentaire, breuvage, abattoirs, production maraîchère)
- Production des intrants nécessaires aux secteurs essentiels
- Commerce de produits pour exploitations agricoles (mécanique, engrais, etc.)
- Stations-services et réparation mécanique de véhicules automobiles, camions et équipements spécialisés pour les industries considérées essentielles
- Transport et services logistiques entourant l'approvisionnement et la distribution des biens alimentaires

Vous trouverez l'intégralité de cette liste à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/#c48423>

Si vous constatez qu'une entreprise de l'un de vos fournisseurs ou contractant ne semble pas y apparaître, nous vous prions de nous contacter dans les meilleurs délais afin que nous puissions, s'il y a lieu, effectuer les démarches nécessaires à assurer le bon fonctionnement de votre entreprise.

Nous sommes entièrement disponibles pour toute question ou commentaire.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Le président,  
Paulin Bouchard